

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements n^{os} 502-2016, 504-2016, 505-2016 et 506-2016

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

QUE le règlement portant le n^o **502-2016** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 juin 2016, ce règlement modifie le règlement Plan d'urbanisme n^o 435-2009 pour y introduire un *Plan d'aménagement d'ensemble* (P.A.E.);

QUE le règlement portant le n^o **504-2016** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 juin 2016 pour créer le *règlement Plan d'aménagement d'ensemble*;

QUE le règlement portant le n^o **505-2016** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 juin 2016, ce règlement modifie le règlement de zonage n^o 436-2009 aux grilles A-227, S-229, S-230 et A-231;

QUE le règlement portant le n^o **506-2016** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 juin 2016, ce règlement modifie diverses dispositions du règlement de zonage n^o 436-2009 dont les dispositions sur les droits acquis;

QUE lesdits règlements n^{os} **502-2016, 504-2016, 505-2016 et 506-2016** sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que lesdits règlements n^{os} **502-2016, 504-2016, 505-2016 et 506-2016** ont été approuvés par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 24 août 2016.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 6^e jour de septembre 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier